



**Nations Unies**

**Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**pour l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2007**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-troisième session  
Supplément n° 5D**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-troisième session  
Supplément n° 5D

**Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche**

**Rapport financier  
et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos  
le 31 décembre 2007**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



**Nations Unies • New York, 2008**



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envois .....	v
I. Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	1
Annexe	
Informations complémentaires .....	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes .....	5
Résumé .....	5
A. Introduction .....	7
1. Mandat, étendue des vérifications et méthode .....	7
2. Coordination avec les services d'audit interne .....	7
3. Principales recommandations .....	8
B. Constatations et recommandations détaillées .....	8
1. Suite donnée aux recommandations antérieures .....	8
2. Aperçu de la situation financière .....	9
3. État des recettes et des dépenses .....	10
4. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds .....	11
5. État des flux de trésorerie .....	12
6. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public .....	13
7. Achats .....	13
8. Gestion des biens durables .....	13
9. Gestion des ressources humaines .....	13
10. Informatique .....	15
11. Gestion des programmes .....	15
12. Constatations des auditeurs internes .....	17
13. Passation par profits et pertes et cessions .....	17
14. Versements à titre gracieux .....	17
15. Cas de fraude ou de présomption de fraude .....	18

---

C.	Remerciements .....	18
	Annexe	
	État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 .....	19
III.	Opinion des commissaires aux comptes .....	21
IV.	Certification des états financiers .....	22
V.	États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.....	23
	État I. État des recettes et des dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	23
	État II. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007 ...	25
	État III. État des flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	27
	État IV. Fonds général : état des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 .....	29
	Notes relatives aux états financiers .....	30

---

## Lettres d'envoi

Le 31 mars 2008

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice biennal 2006-2007 de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, arrêtés au 31 décembre 2007, que j'approuve par la présente.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur général  
de l'Institut des Nations Unies  
pour la formation et la recherche  
(*Signé*) Carlos **Lopes**

Monsieur le Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
Organisation des Nations Unies  
New York

---

Le 30 juin 2008

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Le Premier Président de la Cour  
des comptes de la France et  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York

## Chapitre I

### **Rapport financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

#### **Introduction**

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier sur les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

#### **État I**

#### **Recettes, dépenses et variations des réserves et des soldes des fonds**

##### **Fonds général**

2. Au cours de l'exercice biennal, le montant total des recettes a augmenté de 22 % par rapport à l'exercice biennal précédent, passant de 3 213 966 dollars à 3 925 231 dollars. Cette hausse est principalement imputable à une augmentation des recettes au titre de l'appui aux programmes versées au Fonds « Dons à des fins spéciales », pour un montant de 354 139 dollars.

3. Le montant total des dépenses a progressé de 69 % au cours de l'exercice biennal, passant de 2 378 176 dollars à 4 015 433 dollars. Cette augmentation est largement imputable au processus de restructuration intervenu au sein de l'UNITAR. Les services administratifs ont été centralisés de telle manière que les dépenses pertinentes précédemment assumées conjointement avec le Fonds « Dons à des fins spéciales » sont à présent imputées au Fonds général. En outre, à la suite de la création de la Section de la mobilisation des ressources et du Département de la recherche conformément au plan stratégique approuvé, les dépenses correspondantes sont également imputées au Fonds général.

4. Le montant total des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2007 a été ramené de 1 453 526 dollars à la fin de l'exercice biennal précédent à 1 183 786 dollars. Cette diminution est imputable en partie à l'ajustement tenant au fait que l'on a pleinement pris en compte les montants à provisionner au titre des dépenses liées aux départs à la retraite en ce qui concerne les jours de congé non utilisés et les prestations liées au rapatriement.

##### **Fonds « Dons à des fins spéciales »**

5. Le montant total des recettes de l'exercice biennal a diminué de 1 762 548 dollars, passant de 27 179 689 dollars en 2004-2005 à 25 417 141 dollars en 2006-2007. Cette diminution est imputable au calendrier des paiements, dans la mesure où plusieurs dons d'un montant total dépassant 2 millions de dollars ont été reçus en décembre 2005, de sorte que les recettes de 2005 ont été plus élevées qu'elles n'auraient dû l'être normalement.

6. Le montant total des dépenses de l'exercice biennal 2006-2007 a augmenté de 19 %, passant de 21 404 797 dollars à la fin du précédent exercice biennal à 25 481 738 dollars, de sorte qu'on a enregistré une diminution des recettes de

64 597 dollars par rapport aux dépenses. Cette augmentation est imputable principalement à l'exécution de projets durant l'exercice biennal considéré pour lesquels les contributions avaient été reçues durant l'exercice biennal précédent ainsi qu'à l'augmentation constante du nombre de projets exécutés par l'UNITAR.

7. Au 31 décembre 2007, le montant total des réserves et des soldes des fonds avait été ramené à 10 754 662 dollars, contre 11 363 008 dollars à la fin de l'exercice biennal précédent, situation principalement imputable à l'ajustement tenant au fait qu'on a pleinement pris en compte les montants à provisionner après le départ à la retraite au titre des jours de congé non utilisés et des prestations liées au rapatriement.

#### **Activités financées par le Programme des Nations Unies pour le développement**

8. Le montant total des dépenses au titre des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement a été ramené de 979 236 dollars à 581 930 dollars, situation qui tient à la diminution du nombre de projets exécutés durant l'exercice biennal considéré.

#### **Assurance maladie après la cessation de service**

9. Pour l'exercice biennal 2006-2007, l'Institut a indiqué le montant total à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service dans son état de l'actif, du passif, et des réserves et des soldes des fonds. Le montant total à provisionner par l'Institut au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, sur la base d'une évaluation actuarielle, s'élevait à 2 371 000 dollars au 31 décembre 2007. Le montant de 1 857 000 dollars enregistré lors de l'exercice précédent avait été comptabilisé sous forme d'un ajustement exceptionnel des réserves et des soldes des fonds, et l'augmentation nette de 525 976 dollars enregistrée durant l'exercice biennal 2006-2007 avait été comptabilisée en tant que dépense non budgétisée.

## **État II**

### **Actifs, passif et soldes des fonds**

10. Au début de 2006, l'Institut a commencé à participer à la trésorerie commune des bureaux hors Siège des Nations Unies gérés par la Trésorerie de l'ONU. Au 31 décembre 2007, le Fonds général et le Fonds « Dons à des fins spéciales » détenaient une part de la trésorerie commune des bureaux hors Siège s'élevant à 1 334 365 dollars et 11 561 613 dollars, respectivement. Au 31 décembre 2007, le montant total du passif de l'Institut se chiffrait à 15 691 913 dollars, soit une augmentation de 331 704 dollars par rapport à la fin de l'exercice biennal précédent.

11. Au 31 décembre 2007, le passif de l'Institut était passé de 2 543 675 dollars à 6 094 441 dollars, situation qui était principalement imputable à la prise en compte intégrale du montant à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, dont le montant s'élevait à 3 567 132 dollars, se décomposant comme suit : 458 663 dollars au titre des jours de congé annuel accumulés, 737 469 dollars au titre des prestations liées au rapatriement; et 2 371 000 dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

---

**État IV**  
**État des dépenses imputées sur le budget approuvé**

12. L'état IV fait apparaître l'état des dépenses au titre du Fonds général imputées sur le budget approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007. Le montant total des dépenses de l'exercice biennal s'élevait à 4 015 433 dollars, ce qui était dans les limites du budget approuvé de 4 062 000 dollars.

## Annexe

### **Informations complémentaires**

1. La présente annexe comprend une explication du double comptage figurant dans les états financiers ainsi que les informations que le Directeur général est tenu de communiquer.

#### **Double comptage dans les états financiers**

2. Des recettes et des dépenses d'un montant total de 2 591 475 dollars ont été comptées deux fois dans les états financiers de différents fonds. Les montants correspondants ont été éliminés des chiffres des recettes et des dépenses présentés dans l'état I. De même, des dettes interfonds d'un montant total de 11 976 dollars ont été comptées deux fois. Les montants correspondants ont également été éliminés de l'actif et du passif indiqués à l'état II.

#### **Inscription de pertes en numéraire et de sommes à recevoir au compte de profits et pertes**

3. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, les sommes à recevoir d'un montant total de 2 971 dollars et se rapportant à plusieurs demandes de remboursement de frais de voyage ont été passés par profits et pertes dans les comptes du Fonds « Dons à des fins spéciales » au cours de l'exercice biennal.

#### **Inscription de pertes de biens au compte de profits et pertes**

4. Aucune perte de biens n'a été passée par profits et pertes en application de la règle de gestion financière 106.9.

#### **Versements à titre gracieux**

5. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

## Chapitre II

### Rapport du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007; la vérification a été effectuée au siège de l'Institut à Genève.

Le Comité a également donné suite aux demandes spéciales formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par l'Assemblée générale.

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'UNITAR pour l'exercice à l'examen, ainsi qu'il est indiqué au chapitre III.

Le Comité a noté qu'un processus majeur de restructuration avait été effectué au sein de l'UNITAR durant l'exercice biennal à la suite de la désignation d'un nouveau Directeur général en mars 2007. Un nouveau plan de réforme stratégique a été élaboré, ce qui a notablement modifié la structure du personnel et la gestion des programmes.

#### **Coordination avec les services d'audit interne**

Le Comité a passé en revue la portée de l'audit interne effectué en ce qui concerne les opérations de l'UNITAR afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il a aussi examiné l'étendue de la vérification des activités du Bureau des services de contrôle interne pour déterminer dans quelle mesure il pouvait utiliser ces travaux.

#### **Suite donnée aux recommandations antérieures**

Comme l'avait demandé le Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/264 A de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié de quand dataient celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été mises en œuvre et indiqué au cours de quel exercice elles avaient été faites pour la première fois.

Le Comité a noté les efforts faits par l'UNITAR pour donner suite à ses recommandations antérieures. Sur les 22 recommandations qu'il avait formulées précédemment, 11 ont été pleinement mises en œuvre, 10 ont été en partie mises en œuvre et 1 n'a pas été mise en œuvre.

#### **Aperçu général de la situation financière**

Pour l'exercice considéré, le montant total des recettes s'est élevé à 27 330 000 dollars, contre 29 140 000 dollars pour l'exercice précédent, soit une baisse de 6,19 %. Le montant total des dépenses s'est établi à 27 490 000 dollars contre 22 520 000 dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 22,03 %. Le résultat en est un déficit de 154 799 dollars (avant prise en compte des dépenses non budgétisées et de la provision constituée pour faire face aux sommes à acquitter lors de la cessation de service), contre l'excédent de 6 610 000 dollars enregistrés lors de l'exercice précédent. Les réserves et les soldes des fonds ont représenté un montant total de 9 560 000 dollars, contre 12 820 000 dollars lors du précédent exercice biennal, soit une diminution de 25,44 %.

### **Principaux ratios financiers**

Les principaux ratios de l'Institut ont fait apparaître des diminutions notables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2007, le ratio des liquidités au passif était de 2,1, contre 5,3 en 2004-2005. En outre, le ratio de l'actif au passif s'établissait à 2,6, contre 6 en 2004-2005. Cette diminution des ratios était en partie imputable à la nouvelle politique comptable consistant à prendre en compte, dans les états financiers, les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service.

### **Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service**

Tous les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris celles qui relèvent du régime de l'assurance maladie après la cessation de service, étaient désormais comptabilisés dans les états financiers, en application de la résolution 61/264 de l'Assemblée générale. Les états financiers établis pour l'exercice à l'examen ont fait apparaître un montant à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service de 3 570 000 dollars. Sur ce montant, 2 370 000 dollars représentaient l'assurance maladie après la cessation de service, 458 663 dollars représentaient les montants à payer au titre des jours de congé annuel accumulés et 737 469 dollars représentaient les prestations liées au rapatriement. La majeure partie des montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service a été portée en compte en opérant des ajustements aux réserves et aux soldes des fonds.

### **Gestion des programmes**

Au cours de l'exercice biennal considéré, la gestion des programmes de l'UNITAR n'était pas pleinement conforme aux critères de la budgétisation axée sur les résultats, en particulier en ce qui concerne les indicateurs de succès et les produits, dans la mesure où ceux-ci n'étaient pas mesurables et où nulle indication n'y était donnée par ailleurs quant aux données de référence et aux cibles. De ce fait, le suivi et l'évaluation des réalisations accomplies par l'Institut par rapport à ses objectifs n'étaient pas adéquats. Toutefois, après avoir reconnu la valeur de la budgétisation axée sur les résultats aux fins du suivi et de l'évaluation, l'UNITAR a intégré le cadre de budgétisation axée sur les résultats dans son budget-programme de 2008-2009.

### **Passation par profits et pertes et cessions**

L'UNITAR a fait état de deux passations par profits et pertes de liquidités et de montants à recevoir. Le montant à recevoir de 2 971 dollars de la part d'un consultant en 2003 a été jugé irrécouvrable et l'annonce de contributions de 1 000 dollars faite par un État Membre à la fin de la conférence d'annonce de contributions de 2005 a été considérée comme non recouvrable.

### **Recommandations**

Les vérifications effectuées par le Comité l'ont amené à faire un certain nombre de recommandations. Les principales recommandations figurent au paragraphe 8 du présent rapport.

## **A. Introduction**

### **1. Mandat, étendue des vérifications et méthode**

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'UNITAR au 31 décembre 2007 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'UNITAR et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui en rendre compte. Ces questions sont traitées aux paragraphes ci-après.

4. Comme le Comité consultatif l'a expressément demandé (A/60/7/Add.4), on trouvera dans le présent rapport des renseignements sur la suite donnée aux directives concernant la répartition géographique du personnel, les campagnes de collecte de fonds de l'UNITAR et les mesures prises concernant les cas de fraude ou de présomption de fraude.

5. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'administration de l'UNITAR, dans des notes et une lettre d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis.

6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'UNITAR, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

### **2. Coordination avec les services d'audit interne**

7. Lors de l'organisation de ses vérifications, le Comité a examiné la portée des vérifications internes visant les opérations de l'Institut afin d'éviter les

chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il pouvait s'appuyer sur les travaux du Bureau des services de contrôle interne.

### **3. Principales recommandations**

8. Le Comité recommande ce qui suit :

a) **Que l'UNITAR suive la mise en œuvre des stratégies de collecte de fonds pour régler complètement le problème de son financement (par. 21);**

b) **Que l'UNITAR évalue les stratégies de collecte de fonds en sollicitant l'avis des donateurs et des bénéficiaires sur l'efficacité des programmes (par. 21);**

c) **Que l'UNITAR envisage à nouveau de faire figurer les soldes concernant des projets financés par des dons dans une sous-rubrique distincte, à la rubrique Réserves et solde des fonds de l'état II, de façon à améliorer la compréhension des états financiers (par. 30);**

d) **Que l'UNITAR revoie la teneur de l'état des flux de trésorerie, de façon à y indiquer sa part dans la trésorerie commune (par. 35);**

e) **Que l'UNITAR règle la question du chevauchement des fonctions financières et comptables (par. 47);**

f) **Que l'UNITAR revoie l'accord régissant le statut de prestataire de services du Programme d'enseignement par correspondance qu'il a conclu avec celui-ci (par. 59);**

g) **Que l'UNITAR évalue comme il se doit, au moins une fois par an, l'état d'avancement des programmes et projets (par. 65).**

9. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 38, 42, 52, 55, 60 et 74. Les réponses de l'UNITAR aux observations et recommandations du Comité apparaissent dans le corps du rapport, le cas échéant.

## **B. Constatations et recommandations détaillées**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

10. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, le Comité a passé en revue les mesures prises par l'UNITAR pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

11. Le Comité a noté une amélioration dans l'application par l'UNITAR des recommandations issues de ses vérifications. Sur les 22 recommandations formulées au titre de l'exercice antérieur, 11 (soit 50 %) ont été appliquées intégralement, 10 (soit 45 %) l'ont été partiellement et une (soit 5 %) ne l'a pas été.

12. L'UNITAR a expliqué qu'il n'avait pas appliqué la recommandation faite par le Comité de se conformer à la norme ISO 17799 parce que les dépenses que cela supposait étaient bien supérieures aux gains éventuels. On trouvera des précisions à ce sujet aux paragraphes 53 à 55.

*Répartition chronologique des recommandations antérieures*

13. Comme l'avait demandé le Comité consultatif (A/60/387, par. 12), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations des exercices biennaux précédents qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué à l'annexe au présent chapitre.

14. Sur les 10 recommandations partiellement appliquées, sept remontaient à l'exercice 2002-2003 et trois à l'exercice 2004-2005. L'unique recommandation dont la mise en œuvre n'avait pas été entamée remontait à l'exercice 2002-2003.

## 2. Aperçu de la situation financière

*Fonds gérés par l'Institut*

15. Les états financiers de l'UNITAR portent sur quatre fonds : le Fonds général, le Fonds de dons à des fins spéciales, le fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le fonds d'assurance maladie après la cessation de service. Le Fonds général sert à financer les dépenses d'administration de l'Institut et le programme de formation de base destiné aux diplomates. Le Fonds de dons à des fins spéciales et le fonds du PNUD permettent pour leur part de financer certains projets au moyen de contributions réservées, tandis que le quatrième fonds constitue une réserve au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

*Ratios correspondant aux principaux indicateurs financiers*

16. Présentés au tableau II.1, les ratios correspondant aux principaux indicateurs financiers de l'UNITAR ont fortement baissé par rapport aux ratios de l'exercice biennal antérieur. Pour l'exercice considéré, l'Institut affiche un ratio disponibilités/total du passif de 2,1/1, contre 5,3/1 pour l'exercice 2004-2005. Il affiche également un ratio total de l'actif/total du passif de 2,6/1, contre 6,0/1 pour 2004-2005. La nouvelle règle comptable consistant à faire figurer le montant des prestations dues à la cessation de service dans les états financiers a contribué à la diminution des ratios.

Tableau II.1

**Ratios correspondant aux principaux indicateurs financiers**

	<i>Exercice biennal clos le 31 décembre</i>		<i>Dividende et diviseur du ratio de 2007 (milliers de dollars É.-U.)</i>
	2005	2007	
Disponibilités/total du passif <sup>a</sup>	5,30	2,10	12,9/6,0
Total de l'actif/total du passif <sup>b</sup>	6,00	2,60	15,7/6,1
Créances/total de l'actif <sup>c</sup>	0,08	0,13	2,0/15,7
Engagements non réglés/total de l'actif <sup>d</sup>	0,10	0,13	2,0/15,7

<sup>a</sup> Mesure la capacité de régler les dettes au moyen des disponibilités.

<sup>b</sup> Mesure la solvabilité.

<sup>c</sup> Mesure la santé financière.

<sup>d</sup> Mesure la fréquence de règlement des engagements.

17. Le montant total des recettes a diminué de 1,8 million de dollars, tandis que les dépenses ont augmenté de 4 960 000 dollars. Le montant des réserves et du solde

des fonds a par ailleurs diminué de 3 260 000 dollars en raison du provisionnement, à hauteur de 3 570 000 dollars, des prestations dues à la cessation de service.

### 3. État des recettes et des dépenses

18. Les contributions volontaires sont la principale source de revenu de l'UNITAR, qui ne perçoit de l'ONU aucun financement imputé sur le budget ordinaire. Pour l'exercice considéré, le montant total des contributions volontaires s'est établi à 21 450 000 dollars, contre 24 590 000 dollars pour l'exercice biennal antérieur, ce qui représente une baisse de 3 140 000 dollars. L'UNITAR dépend aussi beaucoup des recettes au titre de l'appui aux programmes provenant de dons à des fins spéciales. Ces recettes ont atteint 2 590 000 dollars pour l'exercice biennal, alors que les intérêts créditeurs se sont chiffrés à 1 360 000 dollars. Les chiffres des recettes et des dépenses sont donnés dans le tableau II.2.

Tableau II.2

#### Situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au 31 décembre 2007

(En dollars des États-Unis)

	2004-2005	2006-2007	Augmentation (diminution)
Total des recettes	29 135 555	27 332 827	(1 802 728)
Total des dépenses	22 524 873	27 487 626	4 962 753
Excédent (déficit)	6 610 682	(154 799)	(6 765 481)
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	12 816 534	9 555 472	(3 261 062)

19. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 27 330 000 dollars et celui des dépenses à 27 490 000 dollars, d'où un déficit de 154 799 dollars. Ce déficit est imputable à la diminution des contributions volontaires et à la hausse des dépenses diverses.

20. L'UNITAR a expliqué qu'en décembre 2007, son Conseil d'administration avait approuvé la mise en œuvre de quatre stratégies visant à diversifier le financement de l'Institut à l'échelle mondiale. Ces stratégies sont les suivantes : a) établissement de relations solides et durables avec les principaux pays donateurs; b) renforcement de la place de l'UNITAR parmi les organismes des Nations Unies; c) mise au point d'une procédure ou d'un mécanisme permettant la participation plus systématique du secteur privé et des fondations; d) perception d'une contribution imputée sur le budget ordinaire de l'ONU. Le Directeur général a prévu d'accroître ainsi de 29 % les recettes de l'UNITAR au cours de l'exercice biennal 2008-2009. L'Institut a par ailleurs expliqué que la nature de son financement l'obligeait à dépenser les contributions au fur et à mesure de leur versement et l'empêchait de constituer des réserves, d'où la diminution de celles-ci.

21. **Le Comité recommande à l'UNITAR : a) de suivre la mise en œuvre des stratégies de collecte de fonds pour régler complètement le problème de son financement; b) d'évaluer les stratégies de collecte de fonds en sollicitant l'avis des donateurs et des bénéficiaires sur l'efficacité des programmes.**

#### 4. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

22. Le montant total de l'actif de l'UNITAR s'élevait à 15 690 000 dollars, contre 15 360 000 dollars pour l'exercice biennal antérieur, soit une légère augmentation de 331 704 dollars. Le montant total du passif s'élevait pour sa part à 6 090 000 dollars, contre 2 540 000 dollars pour l'exercice antérieur, ce qui traduit un accroissement non négligeable de 3 550 000 dollars. Quant au montant total des réserves et du solde des fonds, il était de 9 560 000 dollars, contre 12 820 000 dollars pour l'exercice antérieur, soit une baisse de 3 260 000 dollars. L'augmentation du passif et la diminution des réserves et du solde des fonds résultent essentiellement de l'enregistrement dans les livres comptables des prestations dues à la cessation de service.

23. En 2006, l'UNITAR a commencé à contribuer à la trésorerie commune des bureaux hors Siège, sa part s'élevant à 12 900 000 dollars à la fin de l'exercice biennal. La trésorerie commune est gérée par l'Office des Nations Unies à Genève.

##### *Prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service*

24. Cette année, conformément à la résolution 61/264 de l'Assemblée générale, l'UNITAR a changé de mode de présentation des prestations dues à la cessation de service. Au lieu de donner l'information dans les notes relatives aux états financiers, il comptabilise ces charges et les fait figurer dans le corps desdits états.

25. Le montant qui figure dans les états financiers de l'exercice au titre des prestations dues à la cessation de service est égal à 3 570 000 dollars, dont 2 370 000 dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service, 458 663 dollars pour les reliquats de congés payés et 737 469 dollars pour les prestations liées au rapatriement.

26. Le montant au 31 décembre 2007 des prestations dues par l'UNITAR au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été calculé d'après l'évaluation actuarielle réalisée par un actuaire-conseil, sur la base : a) de données démographiques communiquées par l'Institut et des informations sur les cotisations de financement des primes fournies par l'ONU; b) des demandes de remboursement effectuées par les retraités auprès des régimes d'assurance maladie existant à Genève; c) de diverses hypothèses économiques et actuarielles; d) des méthodes et pratiques actuarielles d'usage. Le Comité s'est appuyé sur les résultats de l'évaluation menée par l'actuaire-conseil et sur ses propres procédures.

##### *Soldes concernant des projets financés par des dons*

27. Le paragraphe 55 des Normes comptables du système des Nations Unies dispose que les réserves et le solde des fonds comprennent notamment les éléments suivants : i) réserves de fonctionnement; ii) autres réserves; iii) soldes concernant des projets financés par des dons; iv) fonds de roulement; v) fonds d'immobilisations (terrains et bâtiments); vi) excédents et déficits.

28. Dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds de l'UNITAR pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (état II), le Comité a constaté que la rubrique Réserves et solde des fonds ne comportait que deux sous-rubriques, intitulées Réserves de fonctionnement et Excédent cumulé. Après examen approfondi, il est apparu que le montant total indiqué portait en réalité sur :

a) les réserves de fonctionnement; b) les soldes concernant des projets financés par des dons; c) l'excédent cumulé.

29. Dans l'état correspondant de l'exercice biennal antérieur, les soldes concernant des projets financés par des dons faisaient l'objet d'une sous-rubrique distincte. Or, pour l'exercice considéré, celle-ci a été intégrée à la sous-rubrique Excédent cumulé, ce qui laisse à penser que les soldes concernant des projets financés par des dons sont de simples excédents, alors que ce n'est pas le cas, étant donné qu'il s'agit de fonds affectés à des projets précis.

**30. Le Comité recommande à l'UNITAR d'envisager à nouveau de faire figurer les soldes concernant des projets financés par des dons dans une sous-rubrique distincte, à la rubrique Réserves et solde des fonds de l'état II, de façon à améliorer la compréhension des états financiers.**

31. L'UNITAR a fait observer que la rubrique Soldes concernant des projets financés par des dons n'était utilisée que dans le cas des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique. Le Comité estime néanmoins que cette rubrique doit aussi apparaître distinctement pour le Fonds de dons à des fins spéciales, ces dons étant expressément affectés à des programmes de formation.

## **5. État des flux de trésorerie**

32. Le montant total de l'encaisse et des dépôts à terme de l'UNITAR se chiffrait à seulement 9 886 dollars à la fin de l'exercice biennal considéré, contre 13 590 000 dollars à la clôture de l'exercice antérieur, soit une baisse de 13 580 000 dollars. Cette forte diminution s'explique par le fait que l'Institut a contribué à la trésorerie commune des bureaux hors Siège. Étant donné que les fonctions financières et comptables de l'UNITAR sont assurées par l'Office des Nations Unies à Genève, ce dernier a réglé les dépenses de fonctionnement du premier avant d'en imputer le montant sur la part de l'Institut dans la trésorerie commune.

33. Comme indiqué dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007 (état II), la part de l'UNITAR, d'un montant de 12 900 000 dollars, dans la trésorerie commune se décompose de la façon suivante : a) encaisse et dépôts à terme (7 010 000 dollars); b) placements à court terme (3 570 000 dollars); c) placements à long terme (2 260 000 dollars); d) intérêts courus à recevoir (52 545 dollars).

34. En ce qui concerne l'état des flux de trésorerie de l'UNITAR pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 (état III), la part de l'Institut dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège n'a pas été prise en compte dans le calcul du solde de trésorerie en fin d'exercice. Le Comité estime que l'encaisse et les dépôts à terme ainsi que les placements à court terme sont des liquidités ou des équivalents de trésorerie par nature, c'est pourquoi ils auraient dû figurer en tant que tels dans l'état des flux de trésorerie.

**35. Le Comité recommande à l'UNITAR de revoir la teneur de l'état des flux de trésorerie de façon à y indiquer sa part dans la trésorerie commune.**

## 6. Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public

36. L'Office des Nations Unies à Genève effectue à l'heure actuelle toutes les opérations financières et comptables nécessaires au nom de l'UNITAR. Aussi la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public au sein de l'Institut est-elle avant tout l'affaire du Secrétariat de l'ONU.

## 7. Achats

### *Achat d'articles de faible valeur*

37. Le Comité a noté que l'UNITAR ne vérifiait pas si les articles de faible valeur étaient achetés au meilleur prix. Aucun document n'indiquait que des devis avaient été demandés et examinés, comme l'exige pourtant l'article 9.4.1 du Manuel des achats de l'ONU, de sorte que les biens fournis et les services rendus soient obtenus au meilleur prix.

**38. Le Comité recommande que l'UNITAR demande des devis avant d'acheter des articles de faible valeur, conformément à l'article 9.4.1 du Manuel des achats de l'ONU.**

39. L'UNITAR a fait savoir que sa Section de l'administration et des finances traiterait cette question dans le cadre de l'examen du mécanisme de passation des marchés.

## 8. Gestion des biens durables

40. Les biens durables sont des produits ou du matériel dont la valeur unitaire atteint ou dépasse 1 500 dollars au moment de l'achat et qui ont une durée de vie utile d'au moins cinq ans. Comme il est indiqué dans la note 6, la valeur de ces biens au 31 décembre 2007 s'établissait à 512 015 dollars.

41. Le Comité a relevé des lacunes dans le suivi et le contrôle des biens durables, notamment : a) des divergences entre l'emplacement de certains biens tel qu'il apparaît dans l'inventaire et l'emplacement réel de ces biens; b) des différences entre les utilisateurs signalés dans l'inventaire et les utilisateurs véritables; c) l'absence de récépissés de matériel pour certains biens durables reçus.

**42. Le Comité recommande à l'UNITAR de renforcer le suivi et le contrôle qu'il exerce sur les biens durables afin d'améliorer la transparence et son efficacité opérationnelle.**

43. L'Institut a expliqué que, compte tenu de ses effectifs limités et de son volume de travail considérable, il avait décidé de mettre à jour sa comptabilité matières une fois par an.

## 9. Gestion des ressources humaines

### *Chevauchement de fonctions*

44. Il est stipulé dans le statut de l'UNITAR que le Contrôleur de l'ONU effectue, au nom de l'Institut, toutes les opérations financières et comptables nécessaires, y compris la garde des fonds de l'Institut, et qu'il établit des comptes biennaux indiquant la situation du compte spécial de l'Institut et en certifie l'exactitude. L'Office des Nations Unies à Genève a fourni gratuitement à l'Institut des services

financiers et des services centraux d'appui dans les domaines suivants : planification des programmes et du budget, établissement des états de paie, autres paiements, comptabilité, trésorerie, traitement des demandes de voyage et de visa, gestion du personnel, fourniture de services médicaux, exploitation du Système intégré de gestion et formation linguistique. Ces services sont définis dans le protocole d'accord entre l'Office des Nations Unies à Genève et l'UNITAR signé le 19 septembre 2005.

45. Le 30 avril 2007, le Directeur général de l'UNITAR a créé au sein de l'Institut une section de l'administration et des finances dont le mandat s'articule autour des questions financières, budgétaires et administratives ainsi que des questions de sécurité et de passation des marchés.

46. Le Comité s'est rendu compte que certaines des fonctions énoncées dans le mandat de la Section de l'administration et des finances faisaient double emploi avec les services rendus par l'Office des Nations Unies à Genève conformément au protocole d'accord. Ce chevauchement de fonctions intéresse surtout les opérations financières et comptables. Le Comité a noté que l'Office des Nations Unies à Genève effectuait toujours ces opérations au nom de l'Institut.

**47. Le Comité recommande de régler la question du chevauchement des fonctions financières et comptables.**

48. L'UNITAR a décidé de modifier son protocole d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève dès que le Bureau des affaires juridiques eut répondu à sa demande d'éclaircissements sur la question de son autonomie. Cela étant, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité estime que si un chevauchement de fonctions est constaté dans le mandat de la toute nouvelle Section de l'administration et des finances de l'UNITAR, ledit mandat, et non le protocole d'accord entre l'Office des Nations Unies à Genève et l'Institut, doit être revu en conséquence.

#### *Représentation géographique*

49. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité des commissaires aux comptes de suivre l'état de l'application par l'UNITAR de la recommandation concernant la représentation géographique au sein de l'Institut (A/60/7/Add.4, par. 10). Le tableau II.3 indique la répartition géographique du personnel pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007.

Tableau II.3

#### **Répartition géographique du personnel de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au 31 décembre 2007**

<i>Région d'origine</i>	<i>Exercice biennal 2004-2005</i>		<i>Exercice biennal 2006-2007</i>		<i>Augmentation (diminution) Nombre</i>
	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	
Europe	18	48,6	19	51,4	1
Amérique du Nord	8	21,6	6	16,2	(2)
Asie	6	16,2	6	16,2	0
Afrique	3	8,1	4	10,8	1
Moyen-Orient	1	2,7	1	2,7	0

Région d'origine	Exercice biennal 2004-2005		Exercice biennal 2006-2007		Augmentation (diminution) Nombre
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Amérique du Sud	1	2,7	1	2,7	0
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>	<b>0</b>

50. Le Comité a constaté que les effectifs de l'Institut étaient demeurés inchangés au cours de l'exercice biennal. En revanche, l'Amérique du Nord avait perdu deux représentants tandis que l'Europe et l'Afrique en avaient gagné un chacune. Il n'y a donc pas eu d'évolution notable de la représentation géographique globale pendant cet exercice.

51. L'UNITAR a informé le Comité qu'en raison du caractère limité de ses besoins de recrutement, il lui faudrait plus de temps avant que la tendance actuelle puisse s'inverser.

**52. Le Comité recommande à nouveau à l'UNITAR de continuer de rééquilibrer la répartition géographique de son personnel.**

## 10. Informatique

53. Il n'a pas été donné suite à la recommandation, formulée au titre de l'exercice biennal antérieur, d'appliquer la norme ISO 17799 (Technologies de l'information – Techniques de sécurité – code de bonne pratique pour la gestion de la sécurité de l'information). Le Directeur général a fait savoir qu'il serait très coûteux d'imposer le respect de la norme ISO 17799 à l'UNITAR. Celui-ci n'avait pas les moyens d'engager les dépenses correspondantes et ne pouvait justifier l'utilisation de dons à cette fin. En outre, l'alignement des procédures de contrôle sur la norme ISO 17799 ne serait pas jugé avantageux sur le plan financier et était contraire à la politique de gestion en vigueur.

54. Toutefois, de l'avis du Comité, l'application de la norme ISO 17799 se révélerait positive pour l'UNITAR, qui se lance actuellement dans diverses activités rattachées à l'informatique et qui, à ce titre, a recours à un certain nombre de nouvelles méthodes, propose des programmes d'apprentissage en ligne, diffuse des séminaires d'orientation sur Internet et fait appel aux réseaux sociaux et autres nouveaux outils du Web.

**55. Le Comité recommande à nouveau à l'UNITAR d'appliquer la norme ISO 17799.**

## 11. Gestion des programmes

### *Programme d'enseignement par correspondance*

56. Dans le rapport qu'il avait établi pour l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a signalé qu'un protocole d'accord daté du 12 mai 2006 avait été signé par le Directeur général de l'Institut et le Directeur du Programme d'enseignement par correspondance de l'UNITAR. Le Programme est un organisme sans but lucratif chargé d'exécuter le programme d'enseignement par correspondance sur les opérations de maintien de la paix de l'UNITAR. Le protocole d'accord ne mentionnait pas la raison pour laquelle le Programme était tenu de verser chaque

année 5 % de ses recettes annuelles à l'Institut au titre de frais généraux. Le Comité a ajouté que ce taux n'était pas justifié.

57. Le Comité a recommandé à l'UNITAR de veiller à ce que le contrat signé avec le Programme d'enseignement par correspondance tienne compte de ses droits et de ses intérêts financiers et les protège comme il se doit. Au moment de l'audit, toutefois, le Programme n'avait versé à l'UNITAR que 98 449 dollars, issus des recettes de la période allant de 2004 à 2006, dont le montant total atteignait 1 968 980 dollars. La quote-part des recettes de 2007 n'avait pas encore été perçue.

58. L'UNITAR a fait savoir au Comité qu'une série de pourparlers avait eu lieu avec le Directeur du Programme d'enseignement par correspondance en prévision de l'intégration des activités du Programme aux activités courantes de l'Institut. Celui-ci a établi un plan de transition selon lequel le processus d'intégration devrait s'achever le 31 octobre 2008 au plus tard.

**59. Le Comité recommande à l'UNITAR de revoir l'accord régissant le statut de prestataire de services du Programme d'enseignement par correspondance qu'il a conclu avec le Programme.**

**60. Le Comité recommande en outre à l'UNITAR de revoir le contrat qui le lie actuellement au Programme d'enseignement par correspondance, en envisageant au moins dans le nouveau contrat : a) d'accroître le pourcentage des recettes du Programme dû chaque année à l'Institut pour frais généraux; b) d'exiger le versement sans délai du montant correspondant, sous peine de se voir imposer des intérêts pour chaque mois de retard; c) de fixer la période couverte par le contrat; d) de préciser les motifs de dénonciation du contrat.**

61. Le Directeur général de l'UNITAR a indiqué que si le Directeur du Programme d'enseignement par correspondance n'acceptait pas le plan de transition, l'Institut romprait ses liens avec le Programme sur le plan de la prestation de services.

#### *Suivi et évaluation des réalisations*

62. Les activités de suivi et d'évaluation visent d'une manière générale à mesurer et apprécier les réalisations pour mieux gérer l'obtention des produits escomptés. Dans sa résolution 55/231, l'Assemblée générale a souligné que le Secrétariat devait continuer de renforcer ses capacités en matière d'évaluation des programmes, en veillant à ce qu'elles soient complémentaires du système d'évaluation existant.

63. L'UNITAR a indiqué qu'au cours de l'exercice biennal considéré, il avait exécuté 354 programmes de formation dans les domaines de la diplomatie, de la paix et de la sécurité, du développement durable et de l'environnement, ainsi que de l'informatique et de la télématique, à l'intention de 16 448 participants originaires de 190 pays. Il a également indiqué avoir formé 50 000 personnes par an en moyenne (52 277 en 2007) dans ses 22 centres d'enseignement à distance par l'intermédiaire du Programme d'enseignement par correspondance. Outre le fait qu'il dispense des cours de formation, l'Institut a mis au point de nouveaux moyens de formation à l'intention de ses bénéficiaires et continué de réfléchir à la possibilité de mettre en place de nouvelles méthodes de formation, en lançant par exemple des projets pilotes d'apprentissage en ligne dans plusieurs disciplines.

64. Le Comité a noté que l'UNITAR avait fourni un descriptif, assorti de données statistiques, de ce qu'il avait accompli pendant l'exercice biennal 2006-2007, mais

que l'évaluation à laquelle il avait procédé pour juger de l'exécution de son mandat et de la réalisation de ses objectifs laissait à désirer. Ce constat s'expliquait par le fait que les réalisations escomptées figurant dans le budget-programme de l'UNITAR pour l'exercice 2006-2007 n'étaient pas exprimées en termes de changements et d'avantages visés, que les indicateurs de succès n'étaient pas clairement corrélés aux réalisations escomptées, et que les liens entre celles-ci et les produits nécessaires à leur obtention étaient difficilement perceptibles.

**65. Le Comité recommande à l'UNITAR d'évaluer, au moins une fois par an, l'état d'avancement des programmes et projets ciblés.**

66. L'Institut a informé le Comité qu'il s'appuierait sur le plan de réforme stratégique adopté en juillet 2007 et le budget-programme de l'exercice 2008-2009, conforme au principe de la budgétisation axée sur les résultats, pour améliorer ses procédures de contrôle et d'évaluation. Par ailleurs, un département de la recherche dont il est prévu de confier la tête à un directeur a été créé et sera notamment chargé d'effectuer les opérations de contrôle et d'évaluation.

## **12. Constatations des auditeurs internes**

67. En 2006, le Bureau des services de contrôle interne a conduit un audit de la gestion des ressources humaines à l'UNITAR. Le Bureau a fait notamment les constatations suivantes :

a) Le mécanisme de sélection du personnel de l'UNITAR n'était pas propre à garantir le recrutement des fonctionnaires sur la base du mérite, des compétences avérées et du comportement professionnel;

b) Le comportement professionnel des fonctionnaires faisait l'objet d'une appréciation biennale, et non annuelle comme l'exigeait le règlement.

68. L'UNITAR a expliqué qu'il s'était déjà employé à régler ces questions en créant la Section des ressources humaines et en élaborant une politique de recrutement et d'appréciation du comportement professionnel. Le Comité a pris note du caractère positif de la réponse apportée par l'UNITAR aux questions soulevées par le Bureau des services de contrôle interne.

## **13. Passation par profits et pertes et cessions**

69. L'UNITAR a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.8, des pertes d'espèces ou d'effets à recevoir avaient été passées par profits et pertes à deux reprises. La créance de 2 971 dollars détenue sur un consultant depuis 2003 et la somme de 1 000 dollars promise par un État Membre lors de la conférence d'annonce de contributions de 2005 ont été jugées non recouvrables. Aucun bien n'a été passé par profits et pertes, conformément à la règle de gestion financière 106.9, pour l'exercice biennal considéré.

## **14. Versements à titre gracieux**

70. L'UNITAR a informé le Comité qu'il n'avait effectué aucun versement à titre gracieux au cours de l'exercice considéré.

## 15. Cas de fraude ou de présomption de fraude

71. L'UNITAR n'a signalé aucun cas de fraude ou de présomption de fraude pendant l'exercice biennal 2006-2007.

72. Dans le rapport qu'il avait établi pour l'exercice 2002-2003, le Comité a recommandé à l'Institut d'adopter un plan de gestion du risque de corruption et de fraude sur le plan interne. La vigilance et la prévention en matière de fraude faisaient partie des points que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait demandé au Comité des commissaires aux comptes de suivre (A/60/7/Add.4, par. 13).

73. Le Comité a constaté que l'UNITAR n'avait pas complètement appliqué sa recommandation. En effet, le plan de l'Institut en matière de prévention de la fraude n'était pas encore à jour. L'Institut avait en revanche mis sur pied une commission d'enquête pour les transactions a posteriori et fixé des règles concernant la déclaration de situation financière, la déclaration d'intérêts et l'impartialité de ces documents.

**74. Le Comité recommande à nouveau à l'UNITAR de renforcer ses directives de gestion du risque de corruption et de fraude sur le plan interne dans le sens du plan et de la politique de l'ONU en matière de prévention de la fraude.**

75. L'UNITAR a fait remarquer que l'ensemble de ses comptes et autorisations d'engagement de dépenses étaient gérés par l'Office des Nations Unies à Genève. Étant donné que le montant des achats pour lesquels des pouvoirs lui avaient été délégués était plafonné à 25 000 dollars seulement, l'Institut jugeait inutile un mécanisme aussi complexe.

## C. Remerciements

76. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général de l'Institut et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Premier Président  
de la Cour des comptes de la France  
(Président du Comité des commissaires  
aux comptes de l'ONU)  
(Signé) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission  
de vérification des comptes des Philippines  
(Vérificateur principal)  
(Signé) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(Signé) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

## Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations  
formulées par le Comité pour l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2005**

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe correspondants du précédent rapport (A/61/5/Add.4, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
Veiller, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Genève, à la concordance des documents comptables et des états financiers correspondants	Par. 28	2004-2005	X		
Rendre compte dans les notes aux états financiers de l'évaluation actualisée des montants à provisionner au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	Par. 31	2000-2001	X		
Respecter les dispositions du statut de l'Institut concernant l'adoption du budget et les autorisations de dépenses	Par. 37	2004-2005	X		
Veiller à ce que les droits et les intérêts financiers de l'Institut soient pleinement pris en compte et protégés dans le cadre de son accord avec le Programme d'enseignement par correspondance de l'UNITAR	Par. 42	2004-2005			X
Déterminer si les ressources financières et les effectifs de l'Institut répondent à ses besoins opérationnels réels	Par. 46	2004-2005	X		
Poursuivre les efforts entrepris en vue d'assurer une représentation géographique équitable du personnel de l'Institut	Par. 52	2002-2003			X
Soumettre au Conseil d'administration de nouvelles règles pour l'admission au bénéfice du programme de formation de base et continuer à envisager de nouvelles sources de financement des activités correspondantes	Par. 61	2002-2003	X		
Élaborer sans plus tarder une stratégie appropriée d'appel de fonds pour couvrir les dépenses opérationnelles du Bureau d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique	Par. 64	2004-2005	X		
Adopter un plan stratégique qui traduise les objectifs à moyen terme de l'Institut	Par. 67	2004-2005	X		
Poursuivre les efforts visant à inscrire des objectifs et des indicateurs de succès dans les descriptifs des programmes et projets de l'Institut	Par. 72	2004-2005	X		
Assurer le suivi des produits et des indicateurs de succès	Par. 75	2004-2005			X
Revoir la présentation et la teneur du rapport biennal de l'Institut	Par. 78	2004-2005	X		

<i>Objet</i>	<i>Paragraphes correspondants du précédent rapport (A/61/5/Add.4, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation partiellement appliquée</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
Généraliser l'application des pratiques optimales établies par les différentes unités de l'Institut et envisager d'harmoniser la conception et la teneur de ses outils d'évaluation	Par. 81	2004-2005		X	
Établir, en concertation avec les donateurs, un plan et un budget au titre des évaluations	Par. 84	2004-2005	X		
a) Examiner la fonction informatique et télématique telle qu'elle existe actuellement afin de voir si elle dispose du personnel voulu; b) renforcer la coopération de l'Institut avec les autres organismes des Nations Unies afin de mieux profiter de l'expérience disponible dans l'ensemble du système; c) adopter un mandat précis pour le Comité chargé des questions informatiques	Par. 88	2002-2003		X	
Renforcer les directives de l'Institut relatives au risque de corruption et de fraude sur le plan interne	Par. 92	2002-2003		X	
Adopter ou élaborer des stratégies globales en matière de gestion du risque d'utilisation abusive de l'outil électronique, conformément aux règles et stratégies de l'ONU	Par. 96	2002-2003		X	
Appliquer la norme ISO 17799	Par. 98	2002-2003			X
Arrêter des règles et procédures concernant l'installation de logiciels sur les ordinateurs ou le réseau et contrôler l'activité informatique	Par. 101	2002-2003	X		
Évaluer et organiser les stratégies informatiques et télématiques de l'Institut	Par. 104	2002-2003		X	
Établir des règles en bonne et due forme concernant tous les aspects de la gestion des identités et se renseigner dûment sur les procédures visant à identifier les utilisateurs et à certifier leur identité	Par. 107	2002-2003		X	
Revoir les règles de l'Institut en matière de contrôle du contenu du courrier électronique conformément aux règles de l'ONU	Par. 109	2002-2003		X	
<b>Nombre total</b>		<b>22</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>100</b>	<b>50</b>	<b>45</b>	<b>5</b>

## Chapitre III

### Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007, numérotés de I à IV, et les notes y relatives, qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Directeur général. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Directeur général et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'UNITAR au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations de l'Institut qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'UNITAR.

Le Premier Président de la Cour  
des comptes de la France et  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes de l'ONU  
(*Signé*) Philippe **Séguin**

Le Président de la Commission de vérification  
des comptes des Philippines  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) Reynaldo A. **Villar**

Le Vérificateur général des comptes  
de la République sud-africaine  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

30 juin 2008

## Chapitre IV

### Certification des états financiers

Les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Institut au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à IV de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur  
(*Signé*) Warren **Sach**

28 mars 2008

## Chapitre V

### États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

#### État I

#### État des recettes et des dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

#### Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

	Autres activités			Assurance maladie après la cessation de service <sup>b</sup>	Changements (ensemble des fonds)	Total 2007	Total 2005 <sup>c</sup>
	Fonds général	Fonds de dons à des fins spéciales	Activités financées par le PNUD				
<b>Recettes</b>							
Contributions volontaires	864 411	20 585 332	–	–	–	21 449 743	24 587 095
Montants perçus au titre d'arrangements interorganisations	242 400 <sup>d</sup>	3 114 648	581 930	–	–	3 938 978	3 832 932
Recettes au titre de l'appui aux programmes	2 591 475	–	–	–	(2 591 475)	–	–
Intérêts créditeurs	131 518	1 232 819	–	–	–	1 364 337	623 310
Recettes diverses	95 427	484 342	–	–	–	579 769	92 218
<b>Total des recettes</b>	<b>3 925 231</b>	<b>25 417 141</b>	<b>581 930</b>	<b>–</b>	<b>(2 591 475)</b>	<b>27 332 827</b>	<b>29 135 555</b>
<b>Dépenses</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	2 928 792	12 678 312	328 321	–	–	15 935 425	13 212 348
Frais de voyage	203 543	1 492 745	97 219	–	–	1 793 507	1 860 075
Services contractuels	53 641	534 684	(385)	–	–	587 940	708 858
Dépenses de fonctionnement	669 791	814 040	21 339	–	–	1 505 170	1 505 765
Acquisitions	43 098	140 413	5 786	–	–	189 297	217 479
Dépenses diverses	116 568	7 273 175	86 544	–	–	7 476 287	5 020 348
<b>Total, dépenses directes</b>	<b>4 015 433</b>	<b>22 933 369</b>	<b>538 824</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>27 487 626</b>	<b>22 524 873</b>
Dépenses d'appui aux programmes	–	2 548 369	43 106	–	(2 591 475)	–	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 015 433</b>	<b>25 481 738</b>	<b>581 930</b>	<b>–</b>	<b>(2 591 475)</b>	<b>27 487 626</b>	<b>22 524 873</b>

	Autres activités			Assurance maladie après la cessation de service <sup>b</sup>	Changements (ensemble des fonds)	Total 2007	Total 2005 <sup>e</sup>
	Fonds général	Fonds de dons à des fins spéciales	Activités financées par le PNUD				
<b>Excédent (déficit)</b>	(90 202)	(64 597)	–	–	–	(154 799)	6 610 682
Montants non budgétisés à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	(525 976)	–	(525 976)	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(31 167)	14 931	–	–	–	(16 236)	114
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(121 369)</b>	<b>(49 666)</b>	<b>–</b>	<b>(525 976)</b>	<b>–</b>	<b>(697 011)</b>	<b>6 610 796</b>
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	3 091	278 959	–	–	–	282 050	119 562
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	(151 462) <sup>e</sup>	(495 500) <sup>f</sup>	–	(1 857 000) <sup>g</sup>	–	(2 503 962)	–
Remboursements aux donateurs	–	(342 139)	–	–	–	(342 139)	(537 886)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	1 453 526	11 363 008	–	–	–	12 816 534	6 624 062
<b>Réserves et solde des fonds en fin d'exercice</b>	<b>1 183 786</b>	<b>10 754 662</b>	<b>–</b>	<b>(2 382 976)</b>	<b>–</b>	<b>9 555 472</b>	<b>12 816 534</b>

<sup>a</sup> Voir note 3.

<sup>b</sup> Voir note 4.

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Contribution imputée sur le budget ordinaire de l'ONU.

<sup>e</sup> Charges à payer, au 31 décembre 2005, au titre des congés annuels accumulés (91 688 dollars) et des prestations liées au rapatriement (59 774 dollars). Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers.

<sup>f</sup> Ajustement concernant les charges à payer au titre des congés annuels accumulés (180 250 dollars) et des prestations liées au rapatriement (315 250 dollars), réalisé de façon à comptabiliser pleinement ces charges dans les états financiers. Ces charges ont été partiellement comptabilisées et provisionnées par le passé.

<sup>g</sup> Charges à payer, au 31 décembre 2005, au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ces charges, qui faisaient auparavant l'objet d'une note, figurent désormais en tant que telles dans les états financiers.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État II

### État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2007

#### Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

	<i>Autres activités</i>			<i>Assurance maladie après la cessation de service<sup>b</sup></i>	<i>Changements (ensemble des fonds)</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2005<sup>c</sup></i>
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de dons à des fins spéciales</i>	<i>Activités financées par le PNUD</i>				
<b>Actif</b>							
Encaisse et dépôts à terme	500	9 386	–	–	–	9 886	13 590 299
Trésorerie commune des bureaux hors Siège <sup>d</sup>	1 334 365	11 561 613	–	–	–	12 895 978	–
Contributions annoncées à recevoir	37 000	–	–	–	–	37 000	27 463
Soldes débiteurs interfonds	42 351	220 896	344 513	–	(607 760)	–	–
Autres comptes débiteurs	–	1 417 681	–	–	595 784	2 013 465	1 184 556
Charges comptabilisées d'avance	213 554	522 030	–	–	–	735 584	557 891
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 627 770</b>	<b>13 731 606</b>	<b>344 513</b>	<b>–</b>	<b>(11 976)</b>	<b>15 691 913</b>	<b>15 360 209</b>
<b>Passif</b>							
Contributions perçues d'avance	42 000	–	–	–	–	42 000	12 463
Engagements non réglés (exercice en cours)	67 991	1 214 948	4 000	–	–	1 286 939	1 036 896
Engagements non réglés (exercices à venir)	213 554	506 237	–	–	–	719 791	548 944
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	11 976	(11 976)	–	–
À payer à la source de financement	–	–	338 337	–	–	338 337	423 800
Autres comptes créditeurs	976	179 090	2 176	–	–	182 242	521 572
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	119 463 <sup>e</sup>	1 076 669 <sup>f</sup>	–	2 371 000	–	3 567 132	–
<b>Total du passif</b>	<b>443 984</b>	<b>2 976 944</b>	<b>344 513</b>	<b>2 382 976</b>	<b>(11 976)</b>	<b>6 094 441</b>	<b>2 543 675</b>

	Autres activités			Assurance maladie après la cessation de service <sup>b</sup>	Changements (ensemble des fonds)	Total 2007	Total 2005 <sup>c</sup>
	Fonds général	Fonds de dons à des fins spéciales	Activités financées par le PNUD				
<b>Réserves et solde des fonds</b>							
Réserves d'exploitation	283 702	–	–	–	–	283 702	188 404
Excédent (déficit) cumulé	900 084	10 754 662	–	(2 382 976)	–	9 271 770	12 628 130
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>	<b>1 183 786</b>	<b>10 754 662</b>	<b>–</b>	<b>(2 382 976)</b>	<b>–</b>	<b>9 555 472</b>	<b>12 816 534</b>
<b>Total, passif, réserves et solde des fonds</b>	<b>1 627 770</b>	<b>13 731 606</b>	<b>344 513</b>	<b>–</b>	<b>(11 976)</b>	<b>15 649 913</b>	<b>15 360 209</b>

<sup>a</sup> Voir note 3.

<sup>b</sup> Voir note 4.

<sup>c</sup> On a retraité les montants indiqués à des fins de comparaison pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Part de l'Institut dans la trésorerie commune des bureaux hors Siège des Nations Unies. Ce montant se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme (7 010 846 dollars); placements à court terme (3 568 926 dollars; valeur de réalisation : 3 569 805 dollars); placements à long terme (2 263 661 dollars; valeur de réalisation : 2 262 025 dollars); intérêts courus à recevoir (52 545 dollars).

<sup>e</sup> Montant total des charges à payer au titre des congés annuels accumulés (48 205 dollars) et des prestations liées au rapatriement (71 258 dollars). Voir note 4 d).

<sup>f</sup> Montant total des charges à payer au titre des congés annuels accumulés (410 458 dollars) et des prestations liées au rapatriement (666 211 dollars). Voir note 4 d).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

### État III

#### État des flux de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

#### Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

	<i>Autres activités</i>			<i>Assurance maladie après la cessation de service<sup>b</sup></i>	<i>Changements (ensemble des fonds)</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2005<sup>c</sup></i>
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds de dons à des fins spéciales</i>	<i>Activités financées par le PNUD</i>				
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>							
Excédent (déficit) net (état I)	(121 369)	(49 666)	–	(525 976)	–	(697 011)	6 610 796
(Augmentation) diminution des contributions annoncées à recevoir	(9 537)	–	–	–	–	(9 537)	(23 463)
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(18 508)	(220 896)	118 129	–	121 275	–	–
(Augmentation) diminution d'autres comptes débiteurs	26 751	(705 203)	450	–	(150 907)	(828 909)	(1 078 772)
(Augmentation) diminution des charges comptabilisées d'avance	(213 554)	35 861	–	–	–	(177 693)	(557 891)
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de la source de financement	–	–	–	–	–	–	443 678
Augmentation (diminution) des sommes à payer à la source de financement	–	–	(85 463)	–	–	(85 463)	423 800
Augmentation (diminution) des contributions perçues d'avance	29 537	–	–	–	–	29 537	12 463
Augmentation (diminution) d'autres comptes créditeurs	–	–	(8 000)	–	–	(8 000)	–
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	–	(41 608)	–	11 976	29 632	–	–
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	232 091	213 915	(25 116)	–	–	420 890	850 715
Augmentation (diminution) d'autres comptes créditeurs	954	(332 284)	–	–	–	(331 330)	41 179
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	119 463	1 076 669	–	2 371 000	–	3 567 132	–
À déduire : intérêts créditeurs perçus	(131 518)	(1 232 819)	–	–	–	(1 364 337)	(623 310)
<b>Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement</b>	<b>(85 690)</b>	<b>(1 256 031)</b>	<b>–</b>	<b>1 857 000</b>	<b>–</b>	<b>515 279</b>	<b>6 099 195</b>

	Autres activités					Total 2007	Total 2005 <sup>c</sup>
	Fonds général	Fonds de dons à des fins spéciales	Activités financées par le PNUD	Assurance maladie après la cessation de service <sup>b</sup>	Changements (ensemble des fonds)		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>							
(Augmentation) diminution de la trésorerie commune	(1 334 365)	(11 561 613)	–	–	–	(12 895 978)	–
À ajouter : intérêts créditeurs perçus	131 518	1 232 819	–	–	–	1 364 337	623 310
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement</b>	<b>(1 202 847)</b>	<b>(10 328 794)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(11 531 641)</b>	<b>623 310</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>							
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	3 091	278 959	–	–	–	282 050	119 562
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	(151 462)	(495 500)	–	(1 857 000)	–	(2 503 962)	–
Remboursements aux donateurs	–	(342 139)	–	–	–	(342 139)	(537 886)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>(148 371)</b>	<b>(558 680)</b>	<b>–</b>	<b>(1 857 000)</b>	<b>–</b>	<b>(2 564 051)</b>	<b>(418 324)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme</b>	<b>(1 436 908)</b>	<b>(12 143 505)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(13 580 413)</b>	<b>6 304 181</b>
<b>Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice</b>	<b>1 437 408</b>	<b>12 152 891</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13 590 299</b>	<b>7 286 118</b>
<b>Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice</b>	<b>500</b>	<b>9 386</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9 886</b>	<b>13 590 299</b>

<sup>a</sup> Voir note 3.

<sup>b</sup> Voir note 4.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**État IV**  
**Fonds général : état des dépenses par rapport**  
**aux prévisions budgétaires pour l'exercice biennal**  
**clos le 31 décembre 2007**

**Fonds général de l'Institut des Nations Unies pour la formation**  
**et la recherche**

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Budget approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses</i>		<b>Total</b>	<i>Solde inutilisé</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Siège de Genève	2 279 000	2 266 900	16 573	<b>2 283 473</b>	(4 473)
Bureau de New York	575 000	499 884	39 751	<b>539 635</b>	35 365
Formation à la diplomatie	1 041 000	1 014 133	10 667	<b>1 024 800</b>	16 200
Développement de projets	167 000	166 525	1 000	<b>167 525</b>	(525)
<b>Total</b>	<b>4 062 000</b>	<b>3 947 442</b>	<b>67 991</b>	<b>4 015 433</b>	<b>46 567</b>

<sup>a</sup> Exercice biennal 2006-2007.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et ses activités

a) Organe autonome de l'ONU, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), qui a été créé en 1965, a pour but d'accroître l'efficacité de l'Organisation grâce à des activités de formation et de recherche. Régi par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général, il est financé par des contributions volontaires émanant de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de fondations et d'autres sources non gouvernementales.

b) La mission de l'UNITAR consiste à offrir des formations novatrices et à mener des recherches sur les systèmes de connaissances afin de renforcer les capacités des bénéficiaires. Tirant parti des données d'expérience, l'UNITAR optimise l'exploitation des compétences techniques, des informations et du partage des connaissances pour réaliser cette mission.

c) Les programmes de formation de l'UNITAR relèvent de trois groupes thématiques : le Groupe de l'environnement; le Groupe de la paix, de la sécurité et de la diplomatie; et le Groupe de la gouvernance. En outre, les activités de l'Institut sont appuyées par des bureaux ayant leur siège à New York ainsi qu'à Hiroshima (Japon) et par un département de la recherche, qui est chargé de mener des travaux de recherche sur les systèmes de connaissances susceptibles d'offrir une meilleure formation.

d) Les programmes de formation de l'UNITAR sont classés sous les rubriques ci-après :

- i) Groupe de l'environnement
  - Gouvernance environnementale
  - Gestion des produits chimiques et des déchets
  - Changements climatiques
- ii) Groupe de la paix, de la sécurité et de la diplomatie
  - Diplomatie multilatérale
  - Droit international
  - Rétablissement de la paix et prévention des conflits
  - Formation au rétablissement de la paix
- iii) Groupe de la gouvernance
  - Finances publiques et commerce
  - Gouvernance en ligne
  - Développement local

**Note 2****Résumé des principales procédures et conventions comptables de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

a) Comme il est prévu à l'article VIII des Statuts de l'Institut, les comptes de l'Institut sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement et aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à la gestion ou du Contrôleur. Ces comptes sont par ailleurs établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Institut applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des conventions comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le CCS, à savoir :

i) Les principales conventions comptables sont les suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et rattachement à l'exercice. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut le préciser en indiquant les raisons;

ii) Les principes de prudence, de la primauté de la réalité sur l'apparence et de l'importance relative déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;

iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;

v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;

vi) Tout changement de convention comptable qui a un effet important sur l'exercice considéré ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Comptabilité par fonds. Les comptes de l'Institut sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. L'Assemblée générale ou le Directeur général peuvent établir des fonds distincts destinés à des fins générales ou à des fins spéciales. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable distincte pour laquelle il est tenu un groupe séparé de comptes autonomes en partie double. Des états financiers distincts sont établis par fonds ou par groupes de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Institut est un exercice biennal et consiste en deux années civiles consécutives.

d) D'une manière générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base du fait générateur.

e) Les comptes de l'Institut sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. Dans les états financiers, l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Lorsque l'application des taux de change effectifs à la date des états donne une valeur sensiblement différente de celle qui correspond à l'application des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU au dernier mois de l'exercice, l'écart entre les deux valeurs est indiqué dans une note en bas de page.

f) Les états financiers de l'Institut sont établis sur la base du coût d'origine et ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services.

g) L'état du flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte indiquée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Institut sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes comptables soumet au Comité de haut niveau sur la gestion.

i) Les résultats de la gestion de l'Institut présentés dans les états I, II et III sont totalisés par grande catégorie d'activité; des montants globaux sont également indiqués pour les fonds qui n'apparaissent pas séparément, après élimination de tous les soldes interfonds ainsi que des doubles comptages de recettes ou de dépenses. Cette présentation consolidée n'implique nullement la possibilité d'utiliser indifféremment les ressources des divers fonds puisqu'en principe celles-ci ne peuvent être virées d'un fonds à un autre.

j) Recettes :

i) Les contributions volontaires au Fonds général sont comptabilisées comme recettes dès lors qu'elles font l'objet d'un engagement écrit de versement à des dates déterminées durant l'exercice considéré. Les contributions volontaires au Fonds « Dons à des fins spéciales » sont comptabilisées comme recettes au moment de l'encaissement des fonds. Les contributions volontaires en nature, sous forme de services et fournitures acceptables par l'Institut, sont constatées dans les états financiers en tant que contributions en nature;

ii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les fonds déposés dans divers comptes bancaires, les revenus provenant de titres et autres instruments négociables et les revenus provenant de la trésorerie commune. Toutes les pertes subies et les pertes nettes non réalisées sur les investissements à court terme sont compensées par les revenus des placements. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les fonds participants;

iii) Les recettes diverses comprennent notamment les abonnements aux cours en ligne, les revenus provenant de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés

sur les opérations de change, les indemnités versées par des assurances, les sommes acceptées à des fins non spécifiées et autres recettes accessoires;

iv) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations sont constituées par des allocations versées par des organismes des Nations Unies pour permettre à l'Institut d'administrer leurs projets ou programmes. L'allocation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est déterminée compte tenu des intérêts créditeurs et autres recettes diverses par rapport au total des dépenses;

v) Les recettes afférentes à des exercices ultérieurs ne sont pas comptabilisées dans l'exercice en cours, mais sont inscrites en tant que recettes comptabilisées d'avance, comme indiqué plus loin à l'alinéa m) iii).

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou les engagements autorisés. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés ainsi que les décaissements;

ii) Les dépenses engagées au titre de biens durables sont imputées au budget de l'exercice en cours lors de leur acquisition et ne sont pas immobilisées. C'est le coût d'origine de ces biens durables qui figure dans l'inventaire;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices ultérieurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice en cours et sont comptabilisées au titre de dépenses différées, comme indiqué à l'alinéa l) iv);

iv) Les dépenses comprennent une provision au titre des indemnités payables au personnel en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, calculée sur la base de 1 % des traitements nets de base.

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La valeur de réalisation des placements est indiquée dans les notes de bas de page des états financiers;

iii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe l) ii) ci-dessus. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iv) Les dépenses différées portent normalement sur les postes de dépenses qui ne peuvent être imputés à l'exercice en cours. Ces dépenses seront comptabilisées pendant un exercice ultérieur. Les postes de dépenses comprennent notamment les engagements se rapportant à des exercices ultérieurs, en application de la règle 106.7 de gestion financière. Ces engagements sont normalement limités à des besoins administratifs de caractère récurrent ainsi qu'à des contrats assortis de longs délais de livraison ou à des engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) L'entretien et les réparations des biens d'équipement sont imputés sur les comptes budgétaires pertinents. Le mobilier, le matériel et les autres biens durables ainsi que les améliorations apportées aux locaux loués ne sont pas inclus dans les avoirs de l'Institut. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année d'achat. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

m) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves d'exploitation sont incluses dans le total des réserves et soldes des fonds figurant dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés portant sur les années à venir sont comptabilisés comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés;

iii) Les « contributions comptabilisées d'avance » comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir et autres recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses de l'UNITAR imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements afférents à l'exercice en cours demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent, à l'exception des activités financées par le PNUD, qui peut maintenir des engagements non réglés au-delà de la période de 12 mois lorsque l'obligation reste ferme conformément aux règles de ce dernier en matière d'établissement des rapports. Dans les cas des activités financées par le PNUD, les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs, ou du fait de leur liquidation, sont créditées à des projets spécifiques en tant que diminution des dépenses de l'exercice en cours conformément aux règles du PNUD en matière d'établissement des rapports;

v) Le montant à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, à savoir l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé non pris et les prestations liées à l'expatriation, apparaît à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Antérieurement, ces éléments de passif n'avaient pas été comptabilisés, à l'exception du montant correspondant aux jours de congé non pris ainsi qu'aux prestations liées à l'expatriation afférentes au Fonds « Dons à des fins spéciales » qui avaient été partiellement accumulés. Le changement de présentation vise à rattacher ces éléments du passif à l'exercice au cours duquel naît l'engagement; il fait suite aux dispositions relatives à la comptabilisation des charges à payer au titre de

l'assurance maladie après la cessation de service adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/255 du 8 mai 2006. Voir note 4;

vi) Les provisions éventuelles pour imprévus sont indiquées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'Institut est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été établie par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation à prestations définies. Les obligations financières de l'Institut à l'égard de la Caisse portent sur sa contribution au taux fixé par l'Assemblée générale ainsi que sur sa quote-part des sommes à verser à la Caisse en cas de déficit actuariel en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse. En cas de déficit, les paiements ne sont effectués que si l'Assemblée générale invoque l'article 26 après avoir déterminé qu'il s'avérerait nécessaire de combler le déficit de la Caisse sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse à cette date. Au moment de l'établissement du présent état financier, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué cet article.

### Note 3

#### **Recettes, dépenses et variations des réserves et soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); et trésorerie (état III)**

a) Les états I, II et III présentent les résultats financiers de l'Institut, totalisés en quatre groupes de fonds connexes et, après élimination, consolidés dans un total général reflétant l'ensemble des activités de l'Institut. Cette présentation consolidée ne devrait pas être interprétée comme signifiant que des fonds individuels pourraient être utilisés à des fins autres que les fins autorisées. Les quatre groupes de fonds sont les suivants :

- i) Le Fonds général;
- ii) Le Fonds « Dons à des fins spéciales »;
- iii) Les activités financées par le PNUD;
- iv) L'assurance maladie après la cessation de service.

b) Les fonds perçus au titre du Fonds « Dons à des fins spéciales » sont réservés au financement de projets spécifiques. Le solde des fonds en fin d'exercice représente les dépenses à engager au cours des exercices futurs pour ces projets; les soldes résiduels éventuels seront reversés aux donateurs.

c) L'état I contient deux calculs de l'excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses. Le premier mode de calcul se fonde uniquement sur les recettes et les dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième mode de calcul est un calcul net qui inclut le montant non budgétisé correspondant aux charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et les ajustements des recettes et des dépenses afférents à des exercices antérieurs.

**Note 4****Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite**

a) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent les conditions requises sont en droit de demander à bénéficier du régime d'assurance maladie après la cessation de service et que leur soient payés les jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces trois catégories de passif sont entièrement pris en compte dans les états financiers. On a comptabilisé les montants correspondants en ajustant les réserves et les soldes des fonds, comme il apparaît dans l'état I. Auparavant, ces montants figuraient dans les notes relatives aux états financiers.

b) Afin de se faire une meilleure idée des charges financières de l'Institut au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui repose sur un régime à prestations définies, on a fait appel aux services d'un actuaire-conseil pour procéder à une évaluation actuarielle de ces charges. Les principales hypothèses faites par l'actuaire-conseil étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, en ce qui concerne les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, diminuant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour ce qui est des régimes d'assurance maladie existant dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Compte tenu de ces hypothèses, le montant estimatif au 31 décembre 2007 des charges de l'Institut au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'établissait comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Montant à provisionner</i>
Montant brut	5 745 000	3 163 000
À déduire : cotisations des retraités	(1 436 000)	(792 000)
<b>Montant net</b>	<b>4 309 000</b>	<b>2 371 000</b>

c) La valeur actuelle des prestations futures indiquée dans le tableau ci-dessus est la valeur actualisée de l'ensemble des prestations qui seront versées à l'avenir aux fonctionnaires déjà à la retraite ainsi qu'aux fonctionnaires actuellement en poste ayant droit à des prestations d'assurance maladie après la cessation de service. Le montant à provisionner représente la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été constituée entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Un fonctionnaire a acquis la totalité de ses droits à la date à laquelle il peut prétendre à une pension au taux plein.

d) Comptabilisé au 31 décembre 2007, le montant estimatif des charges de l'Institut au titre des reliquats de jours de congé et des droits accumulés en ce qui concerne les prestations liées au rapatriement s'établit comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Reliquat de jours de congé accumulés</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<b>Total</b>
Fonds général	48 205	71 258	<b>119 463</b>
Fonds « Dons à des fins spéciales »	410 458	666 211	<b>1 076 669</b>
<b>Total</b>	<b>458 663</b>	<b>737 469</b>	<b>1 196 132</b>

**Note 5****Contributions en nature**

a) L'Office des Nations Unies à Genève a fourni gratuitement à l'Institut des services d'appui administratif dans divers domaines : planification des programmes et établissement du budget; établissement des états de paie; autres paiements; comptabilité; trésorerie; services concernant les voyages et visas; personnel; Système intégré de gestion; et formation linguistique. La valeur de cette contribution en nature est estimée à 633 500 dollars pour l'exercice biennal. En outre, des locaux et services de conférence sont fournis gratuitement par l'Organisation des Nations Unies en fonction des disponibilités, l'UNITAR ne prenant à sa charge que les frais d'interprétation et la location de matériel électronique supplémentaire, s'il y a lieu, dont la valeur est estimée à 110 500 dollars.

b) L'UNITAR a reçu pour le Fonds « Dons à des fins spéciales » des contributions en nature du Gouvernement norvégien pour l'organisation d'ateliers locaux d'une valeur estimée à 307 830 dollars, de l'État de Bayelsa du Gouvernement nigérian pour l'achat de véhicules d'une valeur estimée à 113 725 dollars, de l'État de Rivers du Gouvernement nigérian pour les dépenses de bureautique d'une valeur estimée à 111 575 dollars et pour l'achat de véhicules d'une valeur estimée à 51 765 dollars, de la préfecture d'Hiroshima sous forme de locaux d'une valeur estimée à 223 693 dollars, de Total S.A. pour les dépenses de personnel et dépenses connexes d'une valeur estimée à 61 934 dollars, de Veolia Environment pour le nouvel emblème de l'UNITAR d'une valeur estimée à 36 726 dollars, du Gouvernement espagnol au titre du personnel d'une valeur estimée à 100 000 dollars, et de l'Université de La Rochelle pour des services d'experts d'une valeur estimée à 58 588 dollars.

**Note 6****Biens durables**

a) Conformément aux conventions comptables de l'Institut, les biens durables ne figurent pas au titre des immobilisations de l'Institut, mais sont imputés aux lignes budgétaires appropriés au moment de leur acquisition. Les biens durables, évalués à leur coût d'origine, selon leur valeur d'inventaire, s'élevaient à 512 015 dollars au 31 décembre 2007 et à 324 794 dollars au 31 décembre 2005.

b) Les changements concernant les stocks de matériel durable durant l'exercice biennal 2006-2007 sont résumés ci-après :

(En dollars des États-Unis)

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2006	324 794
Acquisitions	110 241
Dons	165 490
À déduire : pertes et profits – accidents, vols et dommages	–
À déduire : liquidations	(71 281)
Autres ajustements <sup>a</sup>	(17 229)
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>512 015</b>

<sup>a</sup> Il s'agit d'ajustements au titre des biens non durables qui figuraient précédemment à la rubrique biens durables.

